



Escanis, Belbex, Gare, Vialenc, Patte d'oie

Aurillac, le 2 Janvier 2024

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Dossier suivi par :
eric.farges@aurillac.fr
04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Conseil de Quartier 1

Étaient présents : JULHES Marie-Jeanne, MARTY Florence, DE JESUS Zoé, GRANGE Géraud, BRUEL Pierre, CATRIN Gérard, MARTINET Jean-louis, BONNET Claude, RIEU Sébastien, ZAHY Ameer, FARGES Eric.

Étaient excusés : DELFAU Natacha, MURATET Maxime.

Après l'accueil des membres :

1 - Point sur les évolutions et changements au sein du service Démocratie Locale :

Suite à des changements en matière de personnel au sein du service Démocratie Locale, Eric FARGES informe les membres que la municipalité a fait le choix de conserver un référent par CDQ soit :

- Eric FARGES : chef de service, coordination des projets, de la plateforme citoyenne numérique, et l'animation de 2 conseils de quartiers (CDQ 1 et 4).
- Valérie PEYROUZEL : coordination financière et l'animation de 3 conseils de quartiers (CDQ 3-5 et 6).
- Céline PAWLAK animatrice au service Jeunesse et à la Démocratie Locale : 1 conseil de quartier (CDQ2).

Le maximum va être fait pour conserver le rythme de 3 réunions plénières par an pour chaque CDQ. Des groupes de travail plus autonomes pourront se réunir au besoin sous l'égide du président et avec ou non la présence de l' élu référent. Cette manière de fonctionner a été testée sur deux conseils de quartier et a bien fonctionné.

Un secrétaire de séance pourra être nommé pour relever les différentes décisions et en faire part aux animateurs du service Démocratie locale.

Eric FARGES rappelle que la démocratie participative locale est le premier des 120 engagements du mandat municipal. Il précise également que les conseils de quartier sont des instances de participation citoyenne parmi d'autres outils comme :

- *La plateforme numérique citoyenne* : (<https://jeparticipe.aurillac.fr/>) lancée en avril 2023 sur laquelle diverses enquêtes ont déjà été menées (ex : sur l'extinction de l'éclairage public, la propreté urbaine, les animations estivales, sondage sur les crèches auprès des parents...).

- *Les concertations de terrain ciblées* : (ex : sur les quartiers Saint Géraud, Gravier/Gerbert, Pupilles/ saint Eugène/Jordanne).

- *La journée écocitoyenne* : créée en 2018, la journée écocitoyenne a pour but de créer un rendez-vous annuel citoyen avec une participation active des membres des Conseils de Quartier et des Aurillacois. Les personnes inscrites sur cette action ramassent sur une matinée les déchets tout le long de la Jordanne (de Peyrolles à la Ponétie).

- *Un budget participatif à venir* : En cours de réflexion et qui sera le moment venu présenté aux membres des CDQ.

A – Point sur le projet principal du CDQ1 : Le rond point proche du centre commercial de Belbex

Suite à la présentation du projet initié par les membres lors d'un bureau municipal, celui-ci a été ajourné pour des raisons de sécurité. Il est donc demandé aux membres de réfléchir et proposer un nouveau projet plus en adéquation avec les attentes de la municipalité.

Un groupe de travail constitué des membres qui le désireront sera mis en place en début d'année 2024.

B – Point sur le prochain numéro de la gazette

Nous n'avons pas pu sortir un numéro avant Noël, aussi nous allons essayer de sortir trois numéros durant l'année 2024. Les habitants du quartier semblent satisfaits de son retour.

A l'issue de cette réunion, le comité de rédaction s'est réuni le 13 décembre dans le bureau d'Eric FARGES.

Le nouveau numéro sera distribué la deuxième quinzaine de février.

C – Point sur les boîtes à lire

Nous avons obtenu l'accord des deux artisans qui ont fabriqué les précédentes boîtes à lire. Ainsi les prochaines seront réalisées en régie durant l'année 2024. A ce jour, deux conseils de quartiers souhaitent en rajouter dans leurs quartiers.

2 - Echanges avec les membres :

Pour la première fois nous accueillons M. Claude BONNET, agriculteur mais aussi membre de l'association APPY (Association pour la Préservation des Patrimoines agricoles et paysages de la vallée d'Ytrac).

En accord avec plusieurs membres du conseil de quartier dont son président monsieur Géraud GRANGE, ils nous font part de leur réelle inquiétude et de celles des riverains qu'ils croisent au quotidien au sujet de la future déviation aux multiples scénarios qui doit traverser une partie du quartier. Ils insistent sur le fait qu'ils manquent véritablement d'informations sur ce sujet qui sera très impactant pour le quartier.

C'est pourquoi, ils demandent à ce que l'on puisse intervenir auprès de M. le Maire, mais aussi Président de la CABA et Conseiller Départemental.

Ils souhaiteraient que M. le Maire écrive au Président du Conseil Départemental pour que celui-ci mette en place une réunion publique à laquelle seraient invités les habitants du quartier afin de :

- présenter aux habitants les différents scénarios,
- échanger et répondre aux nombreuses interrogations,
- pouvoir transmettre aux élus et techniciens présents leurs arguments de défiance et de réelles inquiétudes par rapport à cette future voie.

Une note de service a été transmise à Monsieur Le maire. Monsieur le Maire ne souhaite pas envoyer de courrier au Président du Conseil Départemental et précise que la démarche doit être effectuée directement par l'association APPY.

M. René COUDOUEL fait part aux membres de son inquiétude concernant la circulation sur la route du Collet. Plusieurs poteaux en bois ont été dégradés le long de la voie. Il ne faut pas hésiter à appeler le numéro cadre de vie dès lors qu'un ou plusieurs poteaux sont arrachés afin qu'ils soient remplacés rapidement.

Monsieur Pierre BRUEL évoque le sujet du panneau qui surplombe la Maison pour tous de Belbex qui arrive en fin de vie. Eric FARGES propose que dans le cadre du budget d'investissement des conseils de quartier, nous remplacions celui-ci l'année 2024 si les membres en sont d'accord.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr